

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

78057  
Objet

DECISION DE PRINCIPE  
POUR LA CONSTRUCTION  
D'UN HOTEL DES  
FINANCES A ROYAN

DATE DE CONVOCATION

20 avril 1978

DATE D'AFFICHAGE

20 avril 1978

Nombre de conseillers

en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 23

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix huit  
le vingt six avril à 18 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, DUFOUR, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, LIS  
FABER, LACHAUD, BOUTET, COLLÉ, PAPEAU, POUMAILLOUX, NAULIN, MAURELL  
BOISARD, BOULAN, BROTRÉAU, BERLAND, DUFÉIL, PELLETIER, TAP.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. GUICHAOUA par M. PAPEAU  
BOUCHET par M. BROTRÉAU  
CABAL par M. LIS

Absents : MM. MONTRON, POUGET, VIAUD, Mme TACQUET

M PELLETIER

a été élu Secrétaire.

Les locaux de l'actuel Centre des Impôts, rue  
Pasteur, ne sont plus fonctionnels et nécessitent leur  
transfert dans un nouvel immeuble.

Par lettre en date du 10 avril 1978, M. le  
Directeur Régional des Impôts émet le souhait d'être  
fixé très rapidement sur les intentions exactes de la  
Municipalité de construire un Hôtel des Finances à  
ROYAN.

L'Administration a fait connaître verbalement  
son accord pour que se poursuivent les pourparlers entre  
les Services Fiscaux de LA ROCHELLE et la Ville de  
ROYAN.

Il serait versé une indemnité d'occupation  
annuelle fixée à 9,25 % du montant du coût de la  
construction, ce taux étant égal à celui retenu pour  
le calcul des intérêts de l'emprunt contracté par la  
Commune pour la construction de l'immeuble.

Le terrain, situé face au C.A.R.E.L, pourrait  
être éventuellement acquis par l'Administration pour  
être loué à la Ville où par la Municipalité qui le  
louerait.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE :

- de donner un accord de principe pour le projet de construction d'un Hôtel des Finances, sur le terrain Municipal, face au CAREL, sous réserve de rechercher le meilleur équilibre financier pour l'Administration Municipale .
- d'engager l'étude économique de ce projet de construction, en tenant compte de l'utilisation qui sera faite par la Ville des locaux actuellement occupés, rue Pasteur et rue Font de Cherves, lorsqu'ils seront libérés.

EMET

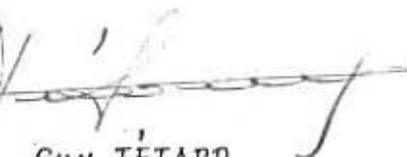
- le voeu que soit créé, dans le futur Hôtel des Finances une Antenne du Service du Cadastre.

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits  
Ont signé au Registre MM. les Membres présents à la séance

Pour extrait conforme au Registre,

LE MAIRE ,



  
Guy TÉTARD

